RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00411
Numéro SIREN : 799 539 614
Nom ou dénomination : AFRO EXOTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 60895

Copie certifiée conforme à l'original
La gérante

AFRO EXOTIQUE

Société à Responsabilité Limitée
AU CAPITAL DE 2000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43, rue de la Réunion
75020 - PARIS
RCS PARIS B 799 539 614

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le trente juin à 14 heures

Les associés se sont réunis au siège social sis 43, rue de la Réunion – 75020 PARIS, sur convocation de la gérance à l'effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sont présents ou représentés :

1° - Madame BEH Appoline, associée détenant 250 parts sociales numérotées de 1 à 250
2° - Madame BEH Honorine associée détenant 250 parts sociales numérotées de 251 à 500

Soit un total de 500 parts présentes ou représentées composant le capital social.

Madame, BEH Appoline préside la réunion en qualité de gérante-associée.

La présidente constate que les associés présents ou représentés, possèdent ensemble plus de la moitié des parts sociales. Le quorum étant ainsi atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La présidente dépose et met à la disposition des associés, les documents suivants :

- Copie des convocations et accusés de réception
- Rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial
- Texte des résolutions proposées.

La présidente déclare que tous les documents prévus par la règlementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Elle rappelle que lesdits documents ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de 15 jours ayant précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, la présidente rappelle l'ordre du jour :

A. Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et du rapport spécial
B. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
C. Affectation des résultats

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
21 AOUT 2023
Sous le N° :

60895

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur le dernier exercice clos, du bilan et du compte de résultat pour cet exercice, se soldant par un bénéfice net comptable de 2165.94 euros, l'assemblée donne son approbation pour ces comptes.

En outre, elle donne quitus à la gérante, pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'affecter l'intégralité des bénéfices de l'exercice soit **2165.94 euros** en réduction du compte « **Report A Nouveau** »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

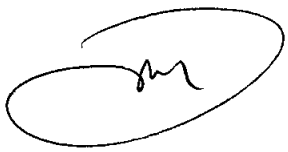
L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, signé par les associés présents ou représentés et consigné sur le registre des délibérations.



Copie certifiée conforme à l'original
Le Gérant



AFRO EXOTIQUE
Société à Responsabilité limitée
AU CAPITAL DE 2000 Euros
SIEGE SOCIAL : 43, rue de la Réunion
75020 - PARIS
RCS PARIS B 799 539 614

RAPPORT DE GESTION EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, je vous ai reçu en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de soumettre à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et informations prévues par la réglementation en vigueur et qui ont été tenue=s à votre disposition dans les délais légaux.

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers que je présente ce jour, sont quant à leur présentation et leur méthode d'évaluation, conformes aux normes en vigueur.

ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité de la société au cours de l'exercice se résume ainsi :

- Chiffre d'affaires 32 638.00 euros contre 32 214.00 pour l'exercice précédent, d'où il ressort une augmentation de 1.32 %
- Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'élève à 32910.00 euros représentant 100.83 % du chiffre d'affaires contre 83.61 % pour l'exercice précédent
- Le résultat d'exploitation est négatif de 272.00 euros et représente 0.83 % du chiffre d'affaires

Prenant en compte les résultats financiers et les charges / produits exceptionnels, les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net comptable de 2165.94 euros.

La société comptabilise un impôt sur les bénéfices de **28 euros**.

II – BILAN DE LA SOCIETE

Les capitaux propres de la société à la fin de l'exercice sont positifs de **5351.00** euros
Ces derniers étaient également positifs de **3185** euros à la fin de l'exercice précédent.

III- EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE DE LA SOCIETE

Pour l'année 2023, le chiffre d'affaires devra progresser d'au moins 15 points par rapport à celui de l'exercice précédent pour atteindre le chiffre de **37 500 euros** hors taxes.

Iv – ACTIVITEE DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT

N E A N T

V – PRISE DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE

L'article L-223-6 du code de commerce prévoit que lorsqu'une société a pris au cours d'un exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la république française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assurée le contrôle d'une telle société, il en est fait mention dans le rapport présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.

Aucune opération de cette nature n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

VI – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes de l'exercice présentent un bénéfice net comptable de 2165.94 euros que je propose de l'affecter en réduction du compte de **« Report A Nouveau ».**

VII – DIVIDENDES ANTERIEURS DISTRIBUES

Selon les dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je rappelle qu'il n' a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

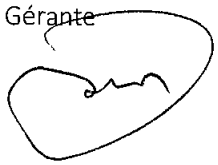
VIII – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, je précise que les comptes de l'exercice 2022 n'enregistrent aucune dépense non déductible fiscalement au regard de l'article 39-4 du même code

Fait à Paris,
Le 15 Juin 2023

A. BEH

Gérante



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065
2020

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SARL AFRO EXOTIQUE
43 Rue de la Réunion
75020 PARIS

SIRET 79953961400013

Adresse du siège social :

Copie certifiée conforme
à l'original
La gérante

Adresse du principal établissement :

43 Rue de la Réunion
75020 PARIS

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal *Bénéfice imposable à 31% ou à 33 1/3%*

Bénéfice imposable à 28% (0) Déficit

Bénéfice imposable à 15% 183

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies

Entreprise nouvelle, art.44 septies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Société d'investissement immobilier côtée

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)

1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :

N°

G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE X

Dans ce cas, nom du logiciel utilisé COGILOG

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr

Noms et adresses :

Du professionnel de l'expertise comptable : F2E CONSEILS ASSOCIES, 3 Rue de Chevilly, 94260 FRESNES, Tel. 0770389846

Du conseil :

Du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :

CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Identité du déclarant :

Date: 10062023 *Lieu:* PARIS

Qualité et nom du signataire: Mme BEH Appoline, Gérante

Signature:

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	*c*	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	*e*	
	f	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*j*	
Montants des revenus répartis (5) — ***Total (a à h)***		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) :
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARL — Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à *chaque associé, gérant ou non, désigné col.1,* à titre de traitements, émoluements, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit — 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué — 3	Montants des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits — 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires — 5	Remboursements — 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires — 7	Remboursements — 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
SARL AFRO EXOTIQUE 43 Rue de la Réunion 75020 PARIS	

N° SIRET du principal établissement	Code APE
79953961400013	4690Z

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation *concerné par l'opération*

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise SARL AFRO EXOTIQUE — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 43 Rue de la Réunion 75020 PARIS

SIRET 79953961400013

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	4 429	030 2 813	1 616	2 051
	Immobilisations financières* (1)		040	1 782	042	1 782	1 782
		Total I (5)	044	6 211	048 2 813	3 398	3 833
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
	STOCKS Marchandises*		060	205	062	205	1 043
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	5 430	066	5 430	5 430
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	414	074	414	4 176
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	3 827	086	3 827	2 709
	Charges constatées d'avance*		092		094		
		Total II	096	9 875	098	9 875	13 357
		Total général (I + II)	110	16 086	112 2 813	13 274	17 190

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000	2 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	200	200
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	3 610	3 610
	Report à nouveau	134	(2 625)	(7 234)
	Résultat de l'exercice	136	2 166	4 610
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	5 351	3 185
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	*Emprunts et dettes assimilées*	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 472	9 267
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169)	172	4 450	4 738
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	7 922	14 004
	Total général (I + II + III)	180	13 274	17 190

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés *débiteurs*	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL AFRO EXOTIQUE — Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

				Exercice N clos le 31122022 (1)	Exercice N-1 clos le 31122021 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises* — dont export et livraisons intracommunautaires 209		210	32 638	32 214
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires 215		214		
	Production vendue : services* — dont export et livraisons intracommunautaires 217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	0	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	32 638	32 214
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	17 059	13 483
	Variation de stock (marchandises)*		236	838	(282)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	14 421	13 189
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)		244	157	162
	Rémunérations du personnel*		250		
	* Charges sociales		252		
	Dotations aux amortissements*		254	435	382
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	32 910	26 934
	I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(272)	5 280
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290	4 649	0
	Charges financières (V)		294	88	57
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300	2 096	614
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306	28	
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310	2 166	4 610

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

		312	2 166	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	28		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; ZFU-TE (44. octies et octies A) 987 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; JEI (44. sexies A) 989 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990				
	ZRD (44. terdecies) 127 ; ZRR (44. quindecies) 138 ; Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies) 992				
	ZFA NG (44. quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643 ; Créance report en arrière du déficit 346			350	
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647				
	Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	2 194	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables :* 2 011 — dont imputés sur le résultat :			360	2 011
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	183	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AFRO EXOTIQUE

Néant * ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 499	442		444		446	1 499	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 930	472		474		476	2 930	
Immobilisations financières		480	1 782	482		484		486	1 782	
TOTAL		490	6 211	492		494		496	6 211	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	256	532	300	534		536	556
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 122	562	135	564		566	2 257
TOTAL		570	2 378	572	435	574		576	2 813

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values: Court terme * (5)	Long terme: 19 % (6)	Long terme: 15 % ou 12,8 % (7)	Long terme: 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589

Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL AFRO EXOTIQUE — Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 011
Déficits imputés	983	2 011
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	3 814
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	2 403
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant doné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(5) DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2020

SARL AFRO EXOTIQUE — Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022 Durée en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	32 638
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	32 638

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	17 059
Variation négative des stocks	145	838
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	7 721
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	6 700
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	32 318

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	137	320

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, reportez un montant à égal à 0 au cadre C du n° 1329-DEF).	117	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	0	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	0
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 79539614000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFRO EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 43 Rue de la Réunion

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique BEH | Prénom(s) Appoline | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 250 | Naissance : Date 09/02/1968 | N° Département 99 | Commune ABIDJAN - Côte d'Ivoire | Pays COTE D'IVOIRE | Adresse : N° 4 | Voie PAS DE LA PROVIDENCE | Code Postal 75020 | Commune PARIS | Pays

Titre (2) Mme | Nom patronymique BEH | Prénom(s) Honorine | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 250 | Naissance : Date 01/01/1981 | N° Département 99 | Commune TOURNODI -Côte d'Ivoire | Pays COTE D'IVOIRE | Adresse : N° 58 | Voie RUE DES PYRENEES | Code Postal 75020 | Commune PARIS | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 79953961400013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AFRO EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 43 Rue de la Réunion

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(Répéter ce bloc pour chaque filiale ou participation)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime simplifié

N° 3517-S
(Applicable à compter du 31/12/2022)

I - TVA BRUTE

OPÉRATIONS TAXEES

Opérations réalisées en France Métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due
5A	Taux normal 20%	13 927	2 785
06	Taux réduit 5,5 %	18 711	1 029
16	TOTAL DE LA TAXE DUE *(lignes 5A à 13)*		3 814

AUTRE TVA DUE

19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE *(lignes 16 + 17 + 18 + AD)*	3 814

II - TVA DÉDUCTIBLE

AUTRES BIENS ET SERVICES		Taxe déductible
20	Déductions sur factures *(1)*	2 403
22	TOTAL *(lignes 20 + 21)*	2 403

IMMOBILISATIONS		Taxe déductible
23	TVA déductible sur immobilisations *(1)*	0

AUTRE TVA À DÉDUIRE		Taxe déductible
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé	1 907
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE *(lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)*	4 310

III - TVA NETTE

RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION		Taxe
29	ou CRÉDIT *(ligne 26 - ligne 19)*	496

RÉSULTAT NET		Taxe brute
34	ou EXCÉDENT DE VERSEMENT *[si (ligne 30 - ligne 28) ≥ 0]*	0
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE *(lignes 29 + 34)*	496

V - RÉCAPITULATION

CRÉDIT OU EXCÉDENT

49	Solde excédentaire *(report de la ligne 35)*	496
52	Crédit imputé sur le ou les prochains acomptes	496

BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT

57	TVA *[ligne 16 - (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]*	1 411